

**Compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2008**  
**Union locale FCPE de l'Hay et Mme BITARD (inspectrice de l'éducation nationale)**

Une réunion avait été demandée par l'Union locale auprès de Madame l'Inspectrice de la 22<sup>ème</sup> Circonscription afin de faire un bilan de cette rentrée scolaire 2008/2009.

Ce groupe de travail s'est tenu le samedi 4 octobre 2008 à 9h30 dans les locaux de l'Inspectrice à L'Hay-les-Roses, et était composé de :

- Mme BITARD, Inspectrice de l'éducation nationale (IEN),
- Mesdames JARRY (secrétaire générale), TOURNIER (secrétaire) et SAULQUIN (secrétaire adjointe) de l'Union Locale FCPE,
- Mme GALTAYRIES Vice-Présidente du Conseil local du groupe scolaire « Centre-Garenes-Roseaie »,
- Mme FANEN, du Conseil local du groupe scolaire « Blondeaux »
- M. PAVAGEAU, Président du Conseil local du groupe scolaire « Lallier ».

Mme BITARD souhaite informer les parents d'élèves sur les diverses réformes en cours de mise en place en cette année scolaire : la semaine de « 4 jours », l'accompagnement éducatif et le soutien scolaire.

D'autres sujets seront également évoqués lors de cette entrevue : le RASED, les langues vivantes, les personnels (AVS et assistant d'éducation), les livres scolaires, l'ouverture et la fermeture de classe (plus particulièrement sur Lallier), les projets de classe.

**La semaine de « 4 jours » :**

Mme BITARD indique qu'il y a eu une modification du volume horaire des cours (24h), soit 4 journées d'école par semaine réparties sur 8 ou 9 demie-journées. Il n' y a donc plus classe le samedi matin.

Il est alors évoqué la possibilité du mercredi matin. Mme BITARD nous fait part de son scepticisme vu que ce choix est de la responsabilité des Conseils municipaux et qu'il doit faire l'objet d'un avis des parents et des enseignants.

N. JARRY mentionne l'interview donnée par M JOUAULT (IA) annonçant une phase expérimentale du rythme scolaire dans le Val-de-Marne dès la rentrée 2009 avec des sorties de classe à 15h45. L'IEN réponds que ce sujet n'a pas été discuté lors de la 1<sup>ère</sup> réunion qui a eu lieu entre une partie des Maires du département et l'IA. Il est fait mention également du nombre d'enfants bénéficiant de la restauration scolaire qui se trouve être en forte augmentation cette année (65 % des effectifs).

**L'accompagnement éducatif :**

Il s'agit du suivi des enfants après les cours mis en place dès le collège et qui va être « transféré » sur l'élémentaire. Il est soulevé le problème de l'interférence avec les système existants des communes. Cela suppose une réflexion plus importante sur l'élémentaire. Mme TOURNIER indique qu'au collège Chevreul ce système n'a pas été mis en place par manque de personnel.

L'IEN fait observé que la semaine des enseignants (27h) a été conservé et que les heures des enseignants sont annualisées. La 27<sup>ème</sup> heure est prévue pour les Conseils de Maîtres, .... Il reste donc 60 heures dévolues à l'aide personnalisée aux élèves. Une réflexion a été menée depuis le texte paru fin juin 2008. Il existe une évaluation des élèves réalisée en début d'année pour voir quels sont les enfants qui pourraient bénéficier de cette aide qui ne peut se faire par ailleurs qu'après accord des parents. Mme BITARD souhaite une harmonisation, une cohérence des projets car il a été constaté des dispositifs différents en fonction des écoles (Ex Blondeaux et Centre).

En maternelle, ce dispositif relève davantage de la prévention et ne verrait le jour pour les petites sections qu'à compter du mois de janvier ou février maximum. Il s'avère plus facile d'identifier les élèves ayant besoin de ce type d'aide en moyenne et grande section de Maternelle. Il y a des bilans intermédiaires étalés sur l'ensemble de l'année scolaire. L'objectif consiste à faire sortir de cette situation de difficultés scolaires les enfants entrés dans ce système par groupe de 3 à 6 élèves maximum.

Le nombre d'heures affectées à cette aide est fonction des difficultés rencontrées. La préférence doit aller aux maîtres de classe pour remplir cette tâche. Le début de cette aide est prévue au 6 octobre 2008. Des avenants aux projets d'Ecole seront rédigés et adressés à l'IEN, puis présentés aux prochains conseils d'Ecole.

Normalement, les écoles des groupes scolaires de Lallier et du Jardin Parisien sont directement concernés. Ce système doit être généralisé à la rentrée prochaine mais la question des moyens en personnel demeure (Enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires défiscalisées selon l'IEN).

### **Le réseau :**

N. JARRY dénonce le fait que le RESEAU est incomplet cette année et s'élève contre le risque de sa disparition. L'IEN réponds qu'il ne s'agit en fait que d'un redéploiement et que les remplacements n'ont pas eu lieu car les mouvements se réalisent au mois de Mars. Elle précise que certains titulaires spécialisés ne veulent pas exercer.

La question est doc posée du suivi des dossiers des intégrations. Mme BITARD nous informe que le poste de Maître E est pourvu au JP.

### **Les adjoints de vie scolaire (AVS), enseignant référent et assistant d'éducation :**

Difficultés importantes quant au recrutement des personnels mais procédure en cours par l'inspection d'académie. Il n'y a pas actuellement d'enseignant référent de nommé. Pour Lallier, un recrutement cette année payé au taux du SMIC horaire. Contrat de 6 mois renouvelable plusieurs fois.

Pour ce qui est des assistants d'éducation, Mme BITARD nous informe d'un recrutement d'un poste sur Lallier et sur le JP en espérant que la prise de fonction se fera très rapidement. Cependant, il existe une période d'essai d'un mois. La procédure d'embauche est passé par un entretien qui a eu lieu à la mi-septembre 2008.

### **Les langues vivantes :**

N. JARRY soulève le problème des enseignants habilités en Allemand mais qui font de l'Anglais et demande des explications sur le retard dans le début des cours de langues.

Mme BITARD réponds qu'en CE les cours ne commencent qu'à partir du moment où l'ensemble de l'école est pourvue. L'objectif est que la langue soit la même tout au long de la scolarité de l'enfant. Les intervenants extérieurs ont vocation à disparaître. Le cycle 3 dispose de 1h30 d'enseignement de langue étrangère.

Il est fait remarquer à l'IEN que le choix des parents quant à la langue est inscrite dans la loi qui a instauré l'apprentissage des langues vivantes en Primaire. De plus, il n'y a eu aucun sondage de réaliser auprès des parents par l'inspection.

L'IEN fait part de son étonnement sur l'absence de demande de participation des enseignants aux stages de langues.

### **Les livres et fournitures scolaires :**

N. JARRY explique le souci du budget affecté aux livres dans les groupes scolaires de l'Hay. Comment se fait-il que chaque enfant ne bénéficie pas d'un manuel ?

Mme BITARD déclare qu'une subvention de 32,15 euros par enfant est délivrée par la Municipalité pour le matériel et 3 euros pour l'investissement. La loi de 1905 ne prévoit pas de dotation. Il s'agit donc de choix opérés par les écoles. Ces dernières ont toutes le même budget à leur disposition.

La FCPE exprime son mécontentement quant à la réalisation de photocopies sur le budget « Mairie » et des ramettes achetées sur les fonds des coopératives scolaires. Mme BITARD objecte que des solutions en interne doivent être trouvées.

La FCPE interpelle l'IEN sur les listes plus ou moins fantaisistes données aux parents quant au matériel à acheter pour la rentrée. L'IEN déclare qu'un BO publié en août 2008 sur les fournitures scolaires a fait l'objet d'un rappel auprès des équipes enseignantes.

### **L'ouverture et la fermeture de classe :**

La FCPE demande la réalisation d'un état prévisionnel sur 5 ans des effectifs des écoles suite aux mouvements (départs-arrivées) dans la commune. Une réunion doit avoir lieu avec la Mairie (cf. réunion avec Mesdames GEYL et MECXHAIN du 01/10/08) en mars 2009. La préparation de la carte scolaire 2009 débute après les vacances de la Toussaint avec la remontée des premières informations par les direction des groupes scolaires.

Mr PAVAGEAU demande alors les seuils d'ouverture de classe et demande à ce qu'une création de classe se fasse à la rentrée 2009 sur Lallier. Mme BITARD nous livre les effectifs au 02/09/08 sur les élémentaires de Lallier : 21,88 élèves en moyenne sur Lallier A et 22,25 élèves en moyenne sur Lallier B en précisant que les effectifs sont globalisés. Une ouverture est possible à partir du seuil de 23,5 élèves en moyenne. Il conviendra d'évaluer les effectifs dès novembre en vue du CTP de janvier.

### **Les remplacements :**

Possibilité de conserver sur Lallier Mme LANGLOS sur le mi-temps restant du poste de Mme GOUPIL à compter de son retour de congés maternité ?

Mme BITARD indique que les personnels de la brigade départementale sont prévus pour les congés maternités notamment. Elle nous confirme que e l'IA est au courant et qu'il y aura une nouvelle affectation. Elle nous précise que le volant d'agents disponibles à augmenter cette année et que les effectifs ZIL sont de 11 postes.

### **Les projets de classe :**

La FCPE souhaite connaître les motivations des refus délivrés à certains projets de classe (ex : classe d'eau). Mme BITARD trouve qu'il existe trop de projets, donc trop d'intervenants extérieurs ce qui nuit au bon déroulement des apprentissages des enfants. Il existe près de 141 projets sur L'Hay à ce jour. De plus, les enseignants sont formés initialement en matière de musique, d'arts visuels ou de sport par exemple. Elle a donné pour instruction d'un intervenant annuel par classe. Les classes de CE1 et de CP ne sont pas concernées car ont une activité « piscine ».

L'audience accordée à notre délégation prend fin à 12h40.